AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0959
FR0012435121-FS0507

23 juin 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ELIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 juin 2023, Bpifrance Investissement (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort), agissant pour le compte de la société de libre partenariat LAC I SLP[1] dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 juin 2023, le seuil de 5% du capital de la société ELIS et détenir, pour le compte de LAC I SLP, 11 546 067 actions ELIS représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et 4,17% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions composant le capital de la société ELIS consécutive au paiement du dividende en actions nouvelles[3].

[1] Bpifrance Investissement précisant qu'il s'agit d'un fonds professionnel spécialisé et constitué en tant que société de libre partenariat représentée par son gérant et sa société de gestion (Bpifrance Investissement) agissant dans le cadre des articles L. 233-9 II, 1°du code de commerce et 223-12 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 232 726 185 actions représentant 277 174 477 droits de vote (compte tenu des 2 002 768 actions nouvelles suite au paiement en actions du dividende au titre de l'exercice 2022), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. notamment communiqué de la société ELIS du 20 juin 2023.